

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2006

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 146

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard et M. Mamère

à l'amendement n° 45 de la commission des affaires économiques

à l'ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 3 de cet amendement par la phrase suivante :

« Ce rapport est rendu public. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.